

Formulaire patient mineur

Les informations contenues dans votre dossier sont strictement personnelles.

Il vous appartient de prendre toute précaution afin d'en assurer sa confidentialité, notamment vis-à-vis de tiers (famille, entourage, employeur, banquier, assureur...).

À nous retourner à
Centre Hospitalier Le Mans - Direction Qualité et Patients

Service droits des patients
194 avenue Rubillard - 72037 Le Mans Cedex 9

Ou par mail
demandedossiermedical@ch-lemans.fr

1. Identité du représentant légal

Nom : Prénom :

Née le : / / Adresse :

Code postal : Ville :

Exprime cette demande en qualité de

Père Mère autre (à préciser) :

2. Identité du patient mineur

Nom : Prénom :

Née le : / / Adresse :

Code postal : Ville :

Tél (obligatoire) : Mail :

3. Informations relatives à la demande

Dates d'hospitalisation et/ou de consultation

Du au Service :

4. Nature des documents demandés

Les éléments du dossier médical requis :

- Compte-rendu d'hospitalisation
- Pièces essentielles du dossier médical
- Autre(s) document(s) (à préciser) :

5. Modalités de communication des documents

Communication des documents souhaités établi selon les modalités suivantes :

- Par consultation sur place à l'hôpital sur rendez-vous dans le service concerné par les soins
- Par envoi postal à

Code postal : Ville :

- Par envoi postal au Docteur (nom, prénom, adresse) :

6. Justificatifs de document à fournir

- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité (passeport, carte d'identité) du représentant légal
- Copie du livret de famille
- Ordonnance, jugement ou arrêt rendu concernant l'exercice de l'autorité parentale

7. Attestation

Je soussigné(e), M. Mme

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à :

Le : / /

Signature

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le **Département des Dossiers Médicaux au 02 44 71 01 80.**

Cadre réglementaire :

Loi du 2002-303 du 04 mars 2002 – Décret n°2002-637 du 29 avril 2002
Conseil d'Etat n°27.02.34 – Arrêté du 26 septembre 2005

Arrêté du 05 mars 2004
Arrêté du 03 janvier 2007